

AGENCE DE L'EAU DU LIPTAKO

COMITE DE BASSIN

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DIRECTION GENERALE



Burkina Faso

Unité – Progrès – Justice

BILAN DES ACTIVITES AU 30 JUIN 2023

Juillet 2023

INTRODUCTION

Dans l'optique de valoriser son bassin hydrographique en tant que cadre approprié de connaissance, de planification et de gestion des ressources en eau, l'Agence de l'Eau du Liptako (AEL) à travers la Direction Générale mène, chaque année, des activités sous l'autorité du Conseil d'Administration et dans les conditions fixées par le Comité de Bassin.

Le programme d'activités 2023 s'inscrit dans le cadre du plan opérationnel 2021-2025 du programme national pour la gestion intégrée des ressources en eau (PN GIRE 2016-2030) dont l'objectif stratégique est de « contribuer durablement à la satisfaction des besoins en eau douce des usagers et des écosystèmes aquatiques ». Ainsi, pour rendre effectif cet objectif stratégique dans son espace de compétence, l'AEL vise la réalisation d'un certain nombre d'actions pour l'atteinte des objectifs opérationnels à lui assignés.

En dépit du contexte sécuritaire, beaucoup d'activités ont pu être mise en œuvre au cours du premier semestre. En effet, sur les trente-sept (37) activités programmées au, vingt (20) activités ont été réalisées à 100%, quinze (15) ont un taux de réalisation inférieur à 50% et les autres deux (02) activités ont un taux de réalisation compris entre 50% et 99%. Le taux pondéré du bilan physique au premier semestre de l'année 2023 est ainsi estimé à **50,28%**.

1. BILAN PHYSIQUE DES ACTIVITES

1.1. Apporter un appui pour le fonctionnement des services police de l'eau

Depuis la mise en place des services police de l'eau (SPE) dans son espace de compétence (EC), l'Agence de l'Eau du Liptako (AEL) leur apporte un appui technique et financier. Ainsi, en mars 2023, la Direction Générale a tenu une rencontre d'harmonisation et de finalisation des programmes d'activités avec les responsables des Services Police de l'Eau des régions du Centre-Nord, de l'Est et du Sahel. A l'issue de la rencontre, l'AEL des protocoles avec les SPE pour l'octroi d'une subvention d'un montant total de **quatorze millions neuf cent soixante-dix-neuf mille huit cent quarante (14 979 840) FCFA**.

Le tableau ci-dessous fait la synthèse des activités programmées et des montants des subventions.

Tableau 1 : Principales activités programmées et répartition de la subvention par SPE

Services Police de l'Eau	Montant de la subvention (FCFA)	Principales activités à réaliser
Centre Nord	7 412 000	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôler les analyses de la qualité de l'eau des PEA du Namentenga (Pissila, Tougouri et Yalgho) ; - Effectuer des contrôles de rejet des eaux usées et paiement de la CFE de la mine SOMITA ; - Effectuer des contrôles des rejets des eaux usées dans les centres de santé (CMA de Yalgho et Tougouri) ; - Animer des communications sur la police de l'eau lors des conseils municipaux ; - Réaliser des émissions radiophoniques sur les actions de la police de l'eau à Boulsa ; - Réaliser des émissions radiophoniques sur les actions de la police de l'eau à Kaya ; - Informer et sensibiliser des prometteurs des PEA ; - Tenir un atelier bilan de la mise en œuvre des activités SPE-CN
Est	4 040 700	<ul style="list-style-type: none"> - Tenir un atelier d'information et de sensibilisation sur les activités de la police de l'eau à Koupéla ; - Animer une émission radio et diffuser des spots publicitaires à Bogandé ; - Contrôler les rejets des eaux usées des centres de santé de Manni et Bogandé ; - Tenir un atelier bilan de la mise en œuvre des activités
Sahel	3 527 140	<ul style="list-style-type: none"> - Tenir un atelier d'information et de sensibilisation sur les activités de la police de l'eau ; - Animer une émission radio et diffuser des spots publicitaires ; - Contrôler le respect des berges et des bandes de servitude des barrages dans la province du Séno (Mare de Dori, Yakouta, Seytenga, Bani) ; - Contrôler les rejets polluants des centres de santé des provinces du Seno et de l'Oudalan
Total	14 979 840	

Source : DGAEL, 2023

1.2. Recouvrer la contribution financière en matière d'eau (CFE)

Les prévisions de recouvrement pour l'année 2023 sont de **un milliard cinq cent millions** (1 500 000 000) FCFA. Ces prévisions prennent en compte la convention avec IAMGOLD Essakane SA pour le paiement de ses arriérées dont un montant de **huit cent quarante un millions neuf cent deux mille vingt-cinq** (841 902 025) FCFA prévu pour être payé en 2023.

Ainsi, outre les arriérées, les prévisions strictes de recouvrement au titre de l'année 2023 sont de **six cent cinquante-huit millions quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent soixante-quinze (658 097 975) FCFA**.

Plusieurs actions ont été menées pour un recouvrement optimal de la CFE au cours du premier semestre. Il s'agit entre autres de :

- actualisation de la liste des assujettis ;
- tenue d'un atelier de sensibilisation des services techniques déconcentrés de l'EC-AEL en vue de susciter leur engagement dans le processus d'identification et de sensibilisation des assujettis ;
- remise des titres de recettes aux assujettis ayant fait leurs déclarations de prélèvement au cours du semestre.

Ces actions ont abouti à un recouvrement total de **un milliard quatre cent soixante un millions trois cent cinq mille neuf cents (1 461 305 900) FCFA** dont **huit cent quarante un millions neuf cent deux mille vingt-cinq (841 902 025) FCFA** au titre des arriérées et **six cent dix-neuf millions quatre cent trois mille huit cent soixante-quinze (619 403 875) FCFA** d'où un taux réel de recouvrement de **94,12%** au premier semestre. Le calcul du taux de recouvrement ne tient pas compte des arriérées. La situation du recouvrement est donnée par le tableau 2 :

Tableau 2 : Situation du recouvrement de la CFE au 30 juin 2023

SITUATION DU RECOUVREMENT DE LA CFE AU 30 JUIIN 2023				
N°	SOCIETES	Recouvrement ordinaire	Recouvrement des arriérées	Montant total recouvré
SOCIETES MINIERES				
1	IAMGOLD ESSAKANE SA	619 403 875	841 902 025	1 461 305 900
2	SKY GOLD Resources SARL	0	0	0
3	Afro Turk Tambao	0	0	0
	Afro Turk Inata	0	0	0
Total 1				
PRODUCTEURS D'EAU POTABLE				
1	VERGNET Burkina	0	0	0

2	Faso Hydro	0	0	0
3	PPI	0	0	0
4	ONEA	0	0	0
5	Postes d'eau autonomes (PEA)	0	0	0
Total 2				
ENTREPRISES DE BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS				
1	Entreprise Saint Albert	0	0	0
2	Entreprise Bonswendé Yaméogo et Frères	0	0	0
3	KANGALA SARL	0	0	0
4	BAROMBI GROUP	0	0	0
5	ECOBAT BECO	0	0	0
Total 3		0	0	0
TOTAL		619 403 875	841 902 025	1 461 305 900

Source : DGAEL, 2023

Comme l'on peut le remarquer, le seul assujetti qui s'est effectivement acquitté de la CFE est la société minière IAMGOLD ESSAKANE SA. Des efforts méritent d'être poursuivis pour le recouvrement de la taxe auprès de tous les assujettis de l'espace de compétence.

1.3. Contribuer à la solidarité inter-agences

Depuis l'opérationnalisation de la solidarité en 2021, l'AEL y contribue conformément aux modalités de ladite solidarité fixées par le décret y relatif. Ainsi, l'AEL s'est acquittée de la solidarité inter-agences à hauteur de **quarante millions deux cent mille huit cent soixante-seize** (40 200 876) FCFA.

1.4. Contribuer au fond de soutien patriotique

Face à l'urgence de la question sécuritaire, le gouvernement a mis en place un fond spécial dénommé fond de soutien patriotique pour soutenir la stratégie nationale de lutte contre le terrorisme. L'AEL apporte son soutien aux efforts du gouvernement dans la reconquête du territoire à travers l'octroi d'une subvention de **quinze millions** (15 000 000) FCFA.

1.5. Elaborer le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

La principale activité réalisée au cours du premier semestre est l'actualisation des rapports d'état des lieux des ressources en eau (EDL) et de scénarios et plan de développement des ressources en eau (SPD).

Entamé en février 2019, le processus d'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) de l'Agence de l'Eau du Liptako a permis de disposer, au terme du premier plan d'actions (2016-2020) du Programme National pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau des livrables suivants :

- un rapport d'état des lieux (EDL) ;
- un rapport des scénarios et plan de développement des ressources en eau (SPD) ;
- un rapport provisoire d'avant-projet de SDAGE (AP-SDAGE).

Pendant la phase d'élaboration de l'AP-SDAGE, l'on a noté la nécessité de réviser l'horizon temporel (initialement fixé en 2030) à vingt (20) ans pour être en phase avec les termes prévus par la loi d'orientation sur l'aménagement et le développement durable du territoire et la loi portant pilotage et gestion du développement au Burkina Faso. Ainsi, l'horizon du SDAGE a été ramené en 2045. La révision de l'horizon temporel du SDAGE pour se conformer aux dispositions règlementaires et prendre en compte des données récentes notamment les résultats du RGPH 2019 et autres indicateurs de développement a conduit à une actualisation de l'EDL et du SPD. Pour ce faire, un comité technique composé de l'AEL, l'AEG, du ST-GIRE, de la DGESS du MEEA et de la DGDT a été mis en place.

Le comité a, de prime abord, actualisé certaines études thématiques ayant servi de base à l'élaboration de l'EDL.

Une fois les études thématiques actualisées, le comité a poursuivi avec l'actualisation de l'EDL pour terminer avec l'actualisation du SPD.

1.6. Tenir les sessions du Comité de bassin

Conformément à la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public/ Agence de l'Eau du Liptako, le Comité de Bassin (CB), instance suprême, chargée de la mise en œuvre de la politique nationale de l'eau dans l'espace de gestion de l'AEL, a tenu sa session statutaire le 30 juin 2023 à Kaya. La session a connu la participation de vingt (20) membres statutaires sur vingt-sept (27). L'on a enregistré une (01) procuration et six (06) absences à cette session.

Au cours de la session, les membres du CB ont pris quatre (04) résolutions. Il s'agit de :

- **RESOLUTION N° 2023-001/GIP-AEL/CB** portant adoption du procès-verbal de la session ordinaire de 2022 du Comité de Bassin de l'Agence de l'Eau du Liptako ;
- **RESOLUTION N° 2023-002/AEL/CB** portant **approbation** du compte administratif 2022 de l'Agence de l'Eau du Liptako ;
- **RESOLUTION N° 2023-003/AEL/CB** portant **approbation** du **compte de gestion 2022** de l'Agence de l'Eau du Liptako ;
- **RESOLUTION N° 2023-004/AEL/CB** portant **approbation** du rapport de gestion 2022 du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau du Liptako.

1.7. Tenir les sessions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration du Groupement d'Intérêt (GIP) / l'Agence de l'Eau du Liptako a tenu sa première session ordinaire du 16 au 17 mars 2023 à Kaya. La session a connu la participation des neuf (09) administrateurs en exercice.

Quatorze (14) délibérations ont été adoptées par le conseil en marge de la session :

- DELIBERATION N° 2023-001/AEL/CB /CA portant adoption du procès-verbal de la deuxième session ordinaire 2022 du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau du Liptako ;
- DELIBERATION N° 2023-002/AEL/CB /CA portant adoption du rapport d'activités 2022 de l'Agence de l'Eau du Liptako ;
- DELIBERATION N°2023-003/AEL/CB /CA portant adoption du Compte de Gestion 2022 de l'Agence de l'Eau du Liptako ;
- DELIBERATION N° 2023-004/AEL/CB /CA portant adoption du compte administratif 2022 de l'Agence de l'Eau du Liptako ;
- DELIBERATION N° 2023-005/AEL/CB /CA portant adoption du rapport de Gestion du Conseil d'Administration de L'Agence de L'Eau du Liptako Gestion 2022 ;
- DELIBERATION N° 2023-006/AEL/CB /CA portant report et affectation du résultat du compte administratif de l'exercice 2022 de l'Agence de l'Eau du Liptako ;
- DELIBERATION N° 2023-007/AEL/CB /CA portant adoption du Programme d'Activités 2023 Révisé de l'Agence de l'Eau du Liptako ;

- DELIBERATION N° 2023-008/AEL/CB /CA portant adoption du Budget Exercice 2023 révisé de l'Agence de l'Eau du Liptako ;
- DELIBERATION N° 2023-009/AEL/CB /CA portant adoption du Plan de Passation des Marchés de 2023 révisé de l'Agence de l'Eau du Liptako ;
- DELIBERATION N° 2023-010/AEL/CB /CA portant octroi de prime de rendement au personnel de l'Agence de l'Eau du Liptako ;
- DELIBERATION N° 2023-011/AEL/CB /CA portant autorisation de signature de protocoles et d'octroi de subventions aux maîtres d'ouvrage publics et privés, aux Comités Locaux de l'Eau (CLE) et aux associations pour la protection et restauration des ressources en eau ;
- DELIBERATION N° 2023-012/AEL/CB /CA portant autorisation de signature de protocoles avec les Directions Régionales du centre-nord, de l'Est et du Sahel pour la prise en charge des lecteurs d'échelles et les points focaux communaux d'Inventaire National des Ouvrages d'eau potable et d'assainissement ;
- DELIBERATION N° 2023-013/AEL/CB /CA portant contribution de l'Agence de l'Eau du Liptako au fond de soutien patriotique ;
- DELIBERATION N° 2023-014/AEL/CB /CA portant contribution à la solidarité inter-agences de l'Agence de l'Eau du Liptako.

1.8. Apporter un appui technique et financier aux Comités Locaux de l'Eau

Au cours du premier semestre, la DGAEL a tenu, avec l'ensemble des CLE de son espace, une rencontre d'arbitrage et de finalisation de leurs programmes d'activités. A l'issue de la rencontre, la DGAEL a signé des protocoles d'accord avec les CLE pour l'octroi d'une subvention d'un montant global de **cinquante-cinq millions trois cent vingt un mille neuf cent quatre-vingt-dix** (55 321 990) FCFA pour la mise en œuvre de leurs programmes d'activités au titre de l'année 2023. Le tableau ci-après donne la répartition de la subvention par CLE ainsi que les activités majeures à réaliser.

Tableau 3 : Répartition de la subvention et activités majeures à réaliser au titre de l'année 2023

Comité Local de l'Eau (CLE)	Montant de la subvention	Activités majeures à réaliser
CLE Faga Diyam Hanbu	3 131 600	<ul style="list-style-type: none"> - Faire une étude de capitalisation des actions GIRE menées par le CLE depuis sa création ; - Tenir la rencontre de renouvellement des organes et instances du CLE
CLE Faga médian Sud	13 281 900	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une clôture grillagée de 2ha autour du barrage de Bogandé ; - Tenir un reboisement dans la clôture grillagée ; - Traiter les ravines dans le bassin versant du barrage de Bogandé ; - Apporter une assistance technique aux relais communautaires pour le suivi pluviométrique ; - Organiser des campagnes de sensibilisation
CLE Nima Zaabo	4 929 000	<ul style="list-style-type: none"> - Faire une étude de capitalisation des actions GIRE menées par le CLE depuis sa création ; - Tenir la rencontre de renouvellement des organes et instances du CLE
CLE Faga PKTYMB Koom	4 763 550	<ul style="list-style-type: none"> - Faire une étude de capitalisation des actions GIRE menées par le CLE depuis sa création ; - Tenir la rencontre de renouvellement des organes et instances du CLE ; - Mettre en œuvre la RNA
CLE Faga Aval Centre-Est	3 972 100	<ul style="list-style-type: none"> - Faire une étude de capitalisation des actions GIRE menées par le CLE depuis sa création ; - Tenir la rencontre de renouvellement des organes et instances du CLE
CLE Dargol Amont Nord	12 321 440	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser une journée de salubrité autour du barrage Seytenga ; - Renforcer les capacités des acteurs sur la protection des ressources en eau ; - Ouvrir un couloir d'accès de 2km au barrage de Seytenga au profit des éleveurs pasteurs ; - Faire une étude de capitalisation des actions GIRE menées par le CLE depuis sa création.
CLE Gorouol Médian	8 553 000	<ul style="list-style-type: none"> - Former les membres du bureau exécutif en technique de recherche de partenariat ;

		<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des émissions radiophoniques pour la promotion de la GIRE dans le sous bassin ; - Clôturer le jardin nutritif de Dani et le périmètre maraîcher de Yakouta
CLE Faga médian Nord	4 369 400	<ul style="list-style-type: none"> - Faire une étude de capitalisation des actions GIRE menées par le CLE depuis sa création ; - Tenir la rencontre de renouvellement des organes et instances du CLE
Montant total	55 321 990	

Source : DGAEL, 2023

1.9. Elaborer le plan de gestion de l'eau du sous bassin Faga médian sud

L'AEL, avec l'appui du projet GIRE-UE, a mis en place en 2022 le comité local de l'eau Faga médian sud couvrant partiellement les communes de Bogandé, Liptougou et Manni. Pour opérationnaliser le CLE nouvellement mis en place, la DGAEL a initié l'élaboration, par les acteurs du sous bassin, d'un plan de gestion de l'eau (PGE) du sous bassin. C'est un référentiel de planification pour le CLE sur la période 2024-2026.

Le processus d'élaboration du PGE a démarré en mai 2023 par un comité de rédaction mis en place à cet effet. En fin juin, le comité a déposé un rapport provisoire qui définit les actions à réaliser durant ladite période de sorte à promouvoir une gestion concertée, rationnelle et durable des ressources en eau du sous bassin au profit des populations du sous bassin et des principales activités socio-économiques (AEP, agriculture, élevage, pêche).

Le document sera soumis aux services techniques déconcentrés dans le sous bassin et quelques personnes ressources pour validation avant son adoption par l'assemblée générale du CLE.

1.10. Apporter une aide aux maîtres d'ouvrage publics ou privés et aux CLE

En 2021, l'AEL a lancé un appel à projets pour la sélection de projets de protection de ressources en eau dans son EC et dont le financement a été assuré par la CFE. Dans le cadre de cet appel à projets, l'AEL a signé des protocoles d'accords avec sept (07) associations pour l'octroi d'une subvention d'un montant total de deux cent trente millions cinq cent neuf mille huit cents (230 509 800) FCFA pour la mise en œuvre des activités planifiées dans les projets.

Afin d'évaluer le niveau de mise en œuvre des activités, la DGAEL a organisé un atelier bilan en janvier 2023 avec les associations bénéficiaires.

Les bilans dressés par les différentes associations ont montré un retard dans l'exécution physique et financière des activités. Dans la majorité des cas, le paiement des prestataires de services est toujours en cours. Les principales difficultés ayant entravées la mise en œuvre des

activités sont entre autres l'insécurité et la non maîtrise des procédures de décaissement de l'AEL.

Dans l'optique de permettre aux associations de poursuivre et finaliser la mise en œuvre de leurs projets, l'AEL leur a accordé un avenant de six (06) mois. Ces avenants ont permis aux associations dont les zones d'intervention sont moins menacées par la question sécuritaire d'achever l'exécution des travaux et de payer les prestataires.

1.11. Apporter un appui aux lecteurs d'échelles et aux points focaux INO pour la collecte des données

L'AEL a signé trois protocoles avec les Directions Régionales en charge de l'Eau du Centre-Nord, de l'Est et du Sahel pour l'octroi de subventions d'un montant total de **douze millions cinq cent quarante mille (12 540 000) FCFA** pour la prise en charge des lecteurs d'échelles, des piézomètres et les points focaux communaux pour la collecte de données hydrométriques piézométriques et les données relatives aux ouvrages d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement. A travers ces subventions, l'AEL contribue au suivi des ressources en eau dans son espace de compétence. Le Tableau 4 donne la répartition de la subvention par direction régionale.

Tableau 4 : Répartition de la subvention entre points focaux et lecteurs par DREA

Direction Régionale en charge de l'Eau	Montant de la subvention (FCFA)		Montant total
	Points Focaux	Lecteurs d'échelle	
Centre Nord	1 800 000	0	1 800 000
Est	1 080 000	960 000	2 040 000
Sahel	4 860 000	3 840 000	8 700 000
Montant total	7 740 000	4 800 000	12 540 000

Source : DGAEL, 2023

1.12. Former les Comités Locaux de l'Eau sur la planification et rapportage de leurs activités

Dans l'optique de dynamiser les comités locaux de l'eau (CLE) de son espace de compétence, la DGAEL les a dotés d'un nouvel organe dénommé commission de programmation, d'animation et de suivi (CPAS) composé essentiellement des représentants des services techniques en charge du développement rural.

Placée sous l'autorité du Secrétaire Général du CLE, la CPAS a pour rôle de :

- Préparer les avant-projets de programmes d'activités annuels à soumettre au Bureau Exécutif du CLE ;
- Suivre la mise en œuvre des activités ;

- Préparer les rapports annuels d'activités à soumettre au Bureau Exécutif du CLE ;
- Préparer un plan de renforcement des capacités des membres du CLE à soumettre au Bureau Exécutif ;
- Apporter un appui technique lors de la mise en œuvre des activités du CLE ;
- Assurer la capitalisation des actions du CLE

Afin de permettre à la CPAS de jouer pleinement son rôle d'assistance technique aux CLE, la DGAEL a organisé un renforcement de capacité sur la planification et le rapportage des activités en juin 2023 au profit des membres CPAS.

1.13. Tenir des concertations sur la problématique de la protection de la mare de Dori

La mare de Dori est confrontée à des problématiques dont les plus importantes sont l'envasement et la pollution d'origine urbaine, agricole et animale.

Face à cette situation, l'AEL garante de la protection et de la sauvegarde des ressources en eau dans son espace de compétence a initié le 06 juin 2023 une rencontre de réflexion sur les actions à entreprendre pour restaurer la mare avec tous les acteurs pouvant potentiellement y contribuer.

La rencontre a permis de :

- répertorier les problématiques sur la grande mare de Dori ;
- présenter l'état de mise en œuvre des recommandations de la rencontre précédente ;
- synthétiser les initiatives de sauvegarde et de protection de la grande mare de Dori ;
- proposer des perspectives à court, moyen et long terme pour la protection et le sauvegarde de cette mare.

1.14. Réaliser une étude de faisabilité d'aménagement de trois sites de prélèvement d'eau de surface (Barrages de Yakouta, Yalgo, Tougouri)

Le mardi 14 mars 2023, s'est tenu l'atelier de validation du rapport de l'étude de faisabilité pour l'aménagement des sites de prélèvement d'eau brute au niveau des retenues d'eau de Yakouta, Tougouri et Yalgo. Cette étude a permis de situer les sites d'implantation des plateformes de prélèvement d'eau, de proposer différents types d'installations en fonction des conditions optimum d'aspiration et de refoulement de l'eau, de proposer des plans pour chaque composante majeure de l'ouvrage à réaliser, l'avant-métré et les devis quantitatif et estimatif.

Les limites de l'étude relevées par les participants ont été surtout la non prise en compte des questions environnementales.

Le rapport de l'étude a été validé mais des recommandations ont été formulées à l'endroit du consultant dont la prise en compte améliorera la qualité du rapport. Ces recommandations sont :

- le groupement de bureaux d'études doit prendre toutes les dispositions pour aller sur le terrain pour réaliser l'étude environnementale mais aussi collecter des données réelles afin que les résultats de l'étude reflètent la réalité ;
- pour le barrage de Yalgo, revoir la côte d'installation des motopompes pour éviter qu'elles soient noyées pendant les saisons des pluies ;
- proposer la conception et le dimensionnement de deux abreuvoirs et estimer les coûts de leur réalisation ;
- faire le choix du meilleur des plateformes à réaliser et proposer un dossier d'appel à concurrence pour l'option retenue dans l'étude.

1.15. Activités réalisées avec d'autres partenaires

❖ Eau, CLE du Développement Durable (ECDD)

Dans le cadre du projet ECDD, la DGAEL a élaboré, avec l'appui du partenaire WWn un plan d'actions triennal 2022-2024 au profit des CLE cibles de son EC dont le CLE Gorouol médian.

Au premier semestre, le CLE Gorouol médian a obtenu une subvention d'un montant total de **quinze millions six cent mille** (15 600 000) FCFA dans le cadre du projet ECDD pour la mise en œuvre du programme d'activités 2023 de son plan d'actions triennal.

Le projet a également signé un protocole avec la DGAEL pour le suivi de la mise en œuvre des programmes d'activités des CLE cibles du projet et leur formation pour l'appropriation du document guide de portage des projets.

Au cours du semestre, la DGAEL a aussi participé à des rencontres organisées par l'unité de gestion du projet. Il s'agit de :

- Participation à l'atelier de monitoring sur le suivi des ressources en eau du 27 février au 1er mars 2023. Au cours de l'atelier les participants ont examiné et validé les différents plans de suivi des ressources en eau des cinq (05) agences de l'eau ;
- Participation à un voyage d'échanges et de partage d'expérience sur le suivi des ressources en eau dans l'espace de compétence de l'Agence de l'Eau du Mouhoun du 11 au 15 juin 2023 à Bobo-Dioulasso ;
- Participation à la rencontre de cadrage pour la réalisation des travaux de balisage des bandes de servitude des cours et retenues d'eau identifiées par les agences de l'eau (DGAE et CLE) tenue le 16 mai 2023. Les sites concernés pour ces travaux sont le

barrage de Niofila, le barrage de Salogo Mobeiga, la mare de Dori, le barrage de Poniro et la rive droite du fleuve Nakanbé dans la commune de Niagho.

❖ Appui du projet TerreEauVie

Le projet TerreEauVie mis en œuvre par l'ONG Winrock international accompagne techniquement et financièrement quatre (04) CLE de l'EC-AEL. Il s'agit des CLE Dargol amont nord, Faga PKTYMB Koom, Faga médian nord et Nima Zaabo dans la mise en œuvre de leurs activités depuis 2021.

Tableau 5 : Répartition de la subvention et principales activités à réaliser

Comité Local de l'Eau (CLE)	Montant de la subvention	Activités majeures à réaliser
CLE Dargol amont nord	12 950 000	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser les producteurs par le CLE pour la réalisation de la RNA - Former les producteurs relais sur la RNA - Mettre en œuvre et suivre la mise en œuvre de la RNA - Réhabilitation de clôture grillagée du périmètre maraicher de 22 ha de Seytenga ; - Sensibilisation de 500 personnes sur les bonnes pratiques en matière de gestion des ressources en eau
CLE Faga médian nord	6 758 000	<ul style="list-style-type: none"> - Actualiser le plan d'action ; - Réaliser des cordons pierreux ; - Traiter des ravines ; - Sensibiliser les acteurs sur les bonnes pratiques en matière de gestion des ressources en eau ; - Former les relais communautaires et suivre la mise en œuvre de la RNA
CLE Faga PKTYMB Koom	5 870 000	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation des producteurs pour la réalisation de 1290 ha de RNA ; - Réalisation de quatre sessions de formation des producteurs relais ; - Suivi de 960 producteurs pour la mise en valeur de la RNA ; - Réalisation du jeu concours ; - Formation de 50 producteurs de Touroum et de Solomnoré sur la fabrication de biopesticides ; - Traitement de 02 ravines à Touroum ; - Sensibilisation de 500 personnes sur les bonnes pratiques en matière de gestion des ressources en eau

CLE Nima Zaabo	3 150 000	Mettre en œuvre la RNA pour protéger les barrages du sous bassin et encourager la mise en œuvre de bonnes pratiques en amont de mini-sous bassins
TOTAL	28 728 000	

Source : Winrock, 2023

La DGAEL a aussi pris part à des rencontres organisées par le partenaire Winrock international dont la rencontre d'élaboration de la charte foncière du barrage de Yalgo avec le Comité Local de l'Eau (CLE) Faga Médian Nord. Au cours de la rencontre, les participants ont adopté un plan de rédaction de la charte et mis en place un comité d'élaboration de la charte.

2. DIFFICULTES RENCONTREES

Les principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des activités au cours du semestre sont :

- la dégradation de la situation sécuritaire ayant fortement impacté la mise en œuvre des activités sur le terrain. Cette situation explique le non achèvement des travaux de réalisation des postes d'eau autonomes (PEA) et des études prévues dans la convention de maîtrise déléguée avec l'Agence d'Exécution des Travaux Eau et Equipement Rural (AGETEER) ;
- le refus de certains assujettis de déclarer leurs prélèvements et de s'acquitter de la CFE ;
- l'absence de compteurs au niveau des PEA et des sociétés de production d'eau préemballées pour vérifier les déclarations de prélèvement.

3. PERSPECTIVES POUR LE SECOND SEMESTRE

Les perspectives pour le second semestre sont :

- la finalisation du SDAGE : l'AEL envisage boucler le processus entamé en 2019 par la validation de l'avant-projet de SDAGE et l'étude d'impact environnemental et social du SDAGE ;
- le recouvrement de la CFE : sur une prévision de 1 500 000 000 FCFA, l'AEL a recouvré 1 461 305 900 FCFA au premier semestre soit un taux de recouvrement de 97,42%. Au second semestre, l'AEL poursuivra ses efforts

pour un recouvrement auprès des autres assujettis en l'occurrence les nouvelles sociétés minières à Inata et à Tambo ainsi que les autres catégories d'assujettis (BTP, sociétés d'eau potables, ...);

- l'octroi de subventions aux maîtres d'ouvrage publics, privés et aux CLE à travers un appel à projets : pour ce faire, l'AEL procédera d'abord à une évaluation de l'appel à projets lancé en 2021 et concrétisé en 2022 dans l'optique de tirer des enseignements afin d'améliorer les appels à projets à venir. L'évaluation portera aussi sur la mise en œuvre des projets subventionnés que sur la procédure même de l'appel à projet lancé en 2021 ;
- la réhabilitation du barrage de Zéguédéguin : le barrage a cédé en 2021. Aussitôt, l'AEL avec l'appui de ses partenaires a commandité une étude de réhabilitation de l'ouvrage qui est en cours de validation. Au second semestre, l'AEL envisage la réhabilitation complète de l'ouvrage pour relancer l'activité économique des populations de Zéguédéguin et environnants ;
- le traitement des ravins dans le bassin du barrage de Yalgo : l'étude étant disponible, l'AEL prévoit traiter ces ravins dans l'optique de sauvegarder les ressources en eau du barrage ;
- la réalisation de postes d'eau autonomes (PEA) : afin de soulager les populations de son espace confrontées à des problèmes d'approvisionnement en eau potable, l'AEL prévoit les accompagner par la réalisation de dix (10) PEA ;
- la réalisation de forages équipés de PMH : l'AEL a décidé d'accompagner la politique du gouvernement en matière d'eau potable au profit des populations de son espace par la réalisation de deux (02) forages équipés de PMH par province ;
- la réalisation de diverses études qui serviront de base aux investissements. Il s'agit entre autres :
 - o Faire une étude de stabilisation des berges de la rive gauche du barrage de Yakouta ;
 - o Elaborer un plan d'action pour la protection de la mare de Dori ;
 - o Faire une étude de faisabilité d'un périmètre maraîcher en amont du barrage de Yalgo.